

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5020185

N/REF : 29/01/2025 14H09 C:025951 I:32402
V/REF : 931442
V/Email reçu le Mercredi 29/01/2025 à 14H09

**SOCIETE HABITATION DES ALPES
METRO EST OISANS GRESIVAUDAN
6 RUE SIMONE VEIL
38170 SEYSSINET PARISSET**

V/REF.IMM. 0828
IMMEUBLE : QUARTIER GARE -0828
50, AVENUE DE MONTFILLON
38660 LE TOUVET

Fontaine, le 19 Février 2025

Référence Marché: Lot 7-Menuiserie Sud Isere
LOCALISATION : ALLÉE 50 MONTFILLON - LGT N°104 AU 1ER ÉTAGE - M. LABRUDE 06 43 85 85 49

MOTIF : INTERVENIR POUR REFIXER LA PORTE EXTÉRIEURE DU CELLIER
Donneur d'ordre : M. J. QUERIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de menuiserie

LE 05/02/2025 A 10H45:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT 104 DE M.LABRUDE AU 1ER ETAGE
IMPOSSIBLE DE REFIXER LA PORTE CAR LES TROUS DES CHARNIERES INVISIBLES
SONT DETRUIITS ET LES CHARNIERES INVISIBLES NE SONT PAS ASSEZ NOMBREUSES
PREVOIR RAJOUT DE 5 CHARNIERES INVISIBLES ET DECALLER CELLES EN PLACE
X4
PREVOIR REFIXATION DE LA PORTE AVEC LES NOUVELLES CHARNIERES

LE 11/02/2025 A 15H00:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT 104 DE M.LABRUDE AU 1ER ETAGE
REFIXATION DE LA PORTE AVEC RAJOUT DE 5 CHARNIERES INVISIBLES
CONTROLE BON MAINTIEN

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 19/02/25 à 15H13 M. J. QUERIN
AH LGESTION Email envoyé le 06/02/25 à 11H21 M. J. QUERIN
MERCI DE NOUS ACCORDER LE RAJOUT DES 5 CHARNIERES INVISIBLES

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN501-Mise en jeu menuiserie	1	32,95	32,95
5,00	MEN301-F.P.Paumelles	2	24,16	120,80
TOTAL H.T.				153,75
T.V.A. a 10,00%				15,37
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>169,12</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN